



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/AC.51/1997/4
11 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-septième session
9 juin-3 juillet 1997
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : ÉVALUATION

Sujets des évaluations approfondies à venir

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport en date du 3 février 1997, établi par le Bureau des services de contrôle interne conformément aux dispositions de l'article 7.2 et de la règle 107.2 c) i) et iii) du règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Il contient des informations de caractère général, ainsi que des recommandations, approuvées par le Secrétaire général, concernant les sujets des évaluations approfondies à venir.

* E/AC.51/1997/1.

ANNEXE

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les sujets
des évaluations approfondies à venir

I. GÉNÉRALITÉS

1. L'article 7.2 du règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation stipule qu'un programme d'évaluation ainsi qu'un calendrier pour l'examen des études d'évaluation à l'échelon intergouvernemental sont proposés par le Secrétaire général et approuvés par l'Assemblée générale. La règle 107.2 c) i) prévoit que les plans d'évaluation que le Secrétaire général soumet à l'Assemblée pour approbation comportent la liste des programmes ou éléments des programmes qui doivent périodiquement faire l'objet d'évaluations approfondies, ainsi qu'un calendrier indiquant l'année de publication des rapports d'évaluation. La règle 107.2 c) iii) stipule également qu'une étude d'évaluation approfondie au moins est entreprise chaque année.

II. ÉTUDES D'ÉVALUATION APPROFONDIES : CYCLE RACCOURCI

2. Il convient de rappeler qu'à sa trente-quatrième session, le Comité du programme et de la coordination avait été saisi d'un rapport du Secrétaire général sur la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale, où il était recommandé de réduire très fortement la durée du cycle d'évaluations en la ramenant de trois ans à un an (A/49/99, par. 43). En 1994, le Bureau des inspections et investigations a réalisé une évaluation approfondie du programme sur l'environnement sous le régime du cycle raccourci. Deux autres évaluations approfondies ont également été réalisées sous ce régime, à savoir l'évaluation approfondie des opérations de maintien de la paix : phase finale (E/AC.51/1996/3 et Corr.1) et l'évaluation approfondie du Département de l'information (E/AC.51/1996/2). À sa trente-sixième session, le Comité a noté que le raccourcissement du cycle d'évaluations approfondies avait permis d'augmenter le nombre de programmes faisant l'objet d'une évaluation sans pour autant sacrifier la qualité (A/51/16 (Partie I), par. 54).

III. ÉVALUATIONS APPROFONDIES DÉJÀ ENTREPRISES OU PRÉVUES

3. On trouvera dans le tableau ci-après la liste des évaluations approfondies entreprises de 1992 à 1997 ou prévues pour 1998-2000.

Tableau

Rapports d'évaluation approfondie établis ou prévus : 1992-2000

	Rapports de situation ^a	Rapports d'évaluation approfondie	Rapports d'examen triennal ou rapports complémentaires	Rapports à l'Assemblée générale relatifs à l'évaluation
1992	Développement social		Droits de l'homme	A/47/116
1993	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ^b	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Établissements humains Droits de l'homme (rapport complémentaire)	
1994	Opérations de maintien de la paix : phase de démarrage ^c Afrique : situation économique critique, redressement et développement ^d	Développement social	Commission économique pour l'Afrique : questions et politiques relatives au développement	A/49/99 et Add.1
1995		Opérations de maintien de la paix : phase de démarrage Environnement		
1996		Département de l'information Opérations de maintien de la paix : phase finale	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	A/51/88
1997		Statistiques Département des affaires humanitaires	Développement social	
1998		Prévention du crime et justice pénale Contrôle international des drogues	Opérations de maintien de la paix : phase de démarrage Environnement	(Rapport à établir)
1999		Deux sujets à choisir en 1997	Département de l'information Opérations de maintien de la paix : phase finale	
2000		Deux sujets à choisir	Statistiques Département des affaires humanitaires	(Rapport à établir)

^a Comme le Comité du programme et de la coordination en a décidé en 1994, le cycle d'évaluation a été raccourci en supprimant la phase du rapport de situation.

^b Comme le Comité du programme et de la coordination en a décidé, il n'a pas été nécessaire de procéder à une évaluation approfondie de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

^c Il s'agissait d'un rapport qualifié à l'époque de rapport de situation, mais qui contenait des recommandations de fond.

^d Une étude complémentaire a été réalisée par le Corps commun d'inspection (A/50/885, annexe).

4. Plusieurs considérations sont utiles à prendre en compte dans le choix des sujets des évaluations approfondies à présenter au Comité en 1999 et 2000 :

a) La nécessité d'examiner un programme dont on considère généralement qu'il a donné de bons résultats, afin d'en tirer des enseignements qui puissent s'appliquer à d'autres programmes connexes;

b) Le fait qu'un programme ait récemment pris nettement plus d'ampleur ou que les problèmes visés aient changé;

c) La nécessité d'aborder des programmes de fond qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation approfondie.

5. Le Comité souhaitera peut-être garder à l'esprit les considérations qui précèdent lorsqu'il choisira deux sujets d'évaluation approfondie pour 1999 et deux autres pour l'an 2000, et tenir compte du fait qu'aucune étude approfondie ou étude d'inspection n'a été entreprise ou prévue par le Bureau des services de contrôle interne pendant la période 1992-1997 concernant les programmes et sous-programmes ci-après :

Programme 1. Affaires politiques

Sous-programmes :

- 1.1 Prévention, maîtrise et règlement des conflits
- 1.2 Fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres
- 1.3 Assistance électorale
- 1.4 Affaires du Conseil de sécurité
- 1.5 Affaires de l'Assemblée générale
- 1.7 Question de Palestine

Programme 3. Utilisations pacifiques de l'espace

Sous-programme 3.1 Affaires spatiales

Programme 4. Affaires juridiques

Sous-programmes :

- 4.1 Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble
- 4.2 Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies
- 4.3 Développement progressif et codification du droit international
- 4.4 Droit de la mer et affaires maritimes
- 4.5 Harmonisation et unification progressives du droit commercial international
- 4.6 Garde, enregistrement et publication des traités

Programme 5. Coordination des politiques et développement durable

Sous-programmes :

- 5.1 Coordination des politiques et coopération interinstitutions
- 5.2 Promotion de la femme
- 5.3 Développement social^a
- 5.4 Développement durable

Programme 7. Information économique et sociale et analyse des politiques

Sous-programmes :

- 7.1 Statistiques^a
- 7.2 Population
- 7.3 Développement mondial : tendances, questions et politiques
- 7.4 Questions et politiques sociales et micro-économiques : approches mondiales

Programme 8. Services d'appui et de gestion pour le développement

Sous-programmes :

- 8.1 Administration publique, financement et développement
- 8.2 Environnement et gestion du développement social^a

Programme 26. Désarmement^b

6. À sa trente-sixième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que les programmes ci-après fassent l'objet d'évaluations approfondies, et que les rapports qui seraient établis à l'issue de ces évaluations lui soient présentés à sa trente-huitième session, en 1988 (A/51/16 (Partie I), par. 55) :

1998	Prévention du crime et justice pénale Contrôle international des drogues
------	---

En 1997, le Bureau des services de contrôle interne procédera à une inspection, conjuguée avec un audit de gestion, de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale. Le Comité du programme et de la coordination souhaitera peut-être envisager de remplacer l'évaluation du programme sur la prévention du crime et la justice pénale par celle d'un autre programme. Comme toute nouvelle évaluation devant être examinée en 1998 par le Comité devra être réalisée dans de très brefs délais, il faudrait que le programme concerné soit relativement condensé (désarmement ou assistance électorale, par exemple).

7. Compte tenu des considérations qui précèdent, le calendrier ci-après est soumis au Comité du programme de la coordination pour examen :

1998	Désarmement Contrôle international des drogues
1999	Affaires juridiques Assistance électorale
2000	Développement mondial : tendances, questions et politiques et questions et politiques sociales et micro-économiques : approches mondiales, ainsi que les sous-programmes correspondants dans les commissions régionales Promotion de la femme

Notes

^a Ce sous-programme a fait l'objet d'une évaluation approfondie.

^b Une évaluation approfondie a été réalisée en 1991 à la suite de la publication de deux rapports de situation en 1989 et en 1990, respectivement.
